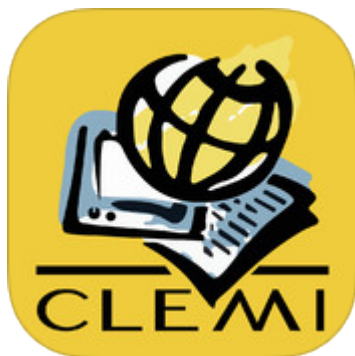


# ONU : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948)

- Archives du Clemi - Textes et dossiers - Liberté de la presse après 1881 -



Publication date: lundi 26 avril 2004

---

Académie de Versailles - Education aux Médias - Licence « Creative  
Commons BY-SA »

---

**Art. 19.** Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.